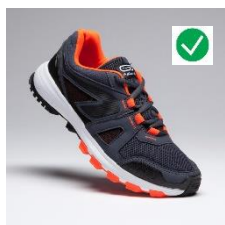


RÈGLEMENT EPS

- Prise en charge : être rangé et répondre à l'appel
- Tenue d'EPS : adaptée à l'activité et à la météo, gourde obligatoire (gourdes en verre interdites), chaussures de sport obligatoires PROPRES lacées et apportées dans un sac (pour les activités en salle). Semelles adaptées à la pratique physique (pas de semelles plates et sans amorti)



- Trajet EPS : respect des règles de sécurité et de courtoisie, ne pas traîner (règle des 5 secondes)
- Attendre l'autorisation du professeur pour entrer sur une installation sportive
- Respect : du personnel des installations, du matériel et des règles de sécurité
- Demander l'autorisation pour se rendre aux toilettes
- Pas de chewing-gum, téléphone ou écouteurs
- En cas de PAI : avoir systématiquement son médicament en cas de besoin (notamment pour l'asthme)
- Avoir son carnet de liaison, un stylo et un crayon à papier à chaque séance
- Dispense d'activité physique ponctuelle : elle doit être justifiée sur pronote avant la séance d'EPS.
- Dispense avec certificat médical : l'élève doit assister à la séance d'EPS sauf si dispense supérieure à 1 mois après l'accord du professeur et de la vie scolaire. Il doit faire signer le certificat par le professeur avant de l'amener à la vie scolaire.
- Garder une attitude responsable et autonome dans les vestiaires...

Apportez de la bonne humeur et de la bonne volonté !!!!!

Ce document sera considéré comme accepté et signé lorsque nous aurons reçu l'accusé de lecture par l'élève et au moins 1 responsable.